

faudrait également attendre des vis-à-vis qui ont pris la parole un exposé bien complet, qu'on puisse débattre; ils devraient nous faire également connaître les aspects moins agréables de la proposition—c'est-à-dire la mesure dans laquelle il y aurait lieu de prélever des impôts pour exécuter leur idée et ainsi de suite.

A mon avis, je ne crois pas que la motion proposée ira jusqu'à la mise aux voix. Mais, s'il en était ainsi, je n'aurais d'autre choix, dans les circonstances, que de m'y opposer.

(Texte)

M. Gérard Girouard (Labelle): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet de cette motion.

A l'instar de tous mes prédécesseurs, j'ai certainement remarqué qu'il y avait imprécision dans l'avis de motion, imprécision quant aux récipiendaires et éventuellement imprécision quant aux montants; mais comme quelques-uns l'entendent, l'heure réservée aux avis de motion permet simplement aux députés de faire quelques remarques, et je suis quand même heureux d'y aller des miennes en ce qui concerne la mesure actuellement à l'étude.

Je suis heureux de cet avis de motion, car il nous permet de constater que la Chambre se rend compte qu'il comporte quelque chose de bon, et surtout il a permis à certains députés d'en face de revendiquer, au nom de la constitution, les droits des provinces.

En écoutant mes vis-à-vis, je me disais que s'ils avaient fait preuve du même zèle durant la campagne électorale, lorsqu'on a promis le plan de pension transférable, la province de Québec n'aurait pas été obligée de faire tant de bruit pour faire reporter le plan à plus tard.

Je suis d'avis, je dois l'admettre, que les députés avaient raison lorsqu'ils soulevaient la grande question de la constitutionnalité en ce qui avait trait aux récipiendaires. A mon avis, la motion pourrait inclure la catégorie de gens ayant travaillé au service du gouvernement fédéral et, tout simplement, nos vieillards qui reçoivent une pension de vieillesse.

Si je disais que cet avis de motion pouvait aider à mettre sur pied un plan de pension avantageux pour les employés à leur retraite, le gouvernement fédéral lui-même pourrait mettre en vigueur un plan qui pourrait servir d'exemple à tous les employeurs du pays.

Il est grand temps que le gouvernement s'occupe de consulter les provinces afin que nos retraités bénéficient des soins médicaux dont ils ont besoin. Le gouvernement leur a accordé une augmentation de pension de \$10, c'est très bien, je l'admets. Ce qui préoccupe le plus nos vieillards, c'est évidemment le

logement et le manger, mais surtout, ainsi que le mentionnait l'honorable député de Chapleau, c'est cette crainte, cette hantise de la maladie. Ils se disent que dans un mois ou deux, ils seront peut-être aux prises avec la maladie et devront affronter le coût de soins médicaux.

A mon avis, le gouvernement devrait, tour à tour, envisager l'adoption d'une mesure sociale offrant gratuitement aux pensionnés de l'État tous les soins médicaux nécessaires, car dans une société évoluée, il n'y a vraiment pas de danger que nos vieillards soient privés de nourriture ou de logement, mais il y a toujours celui que nos vieux pères, nos grands-pères soient privés de soins dentaires, de soins ophtalmologiques ou de consultations médicales, tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Je profite de l'étude de cet avis de motion pour suggérer au gouvernement que, lorsqu'il aura l'intention de donner quelque chose à nos vieillards, il leur accorde des soins médicaux gratuits plutôt que la somme de \$5 par mois dont on a déjà parlé, même si je suis aussi en faveur de cette suggestion.

(Traduction)

Mlle Pauline Jewett (Northumberland): L'honorable représentant de Labelle (M. Girouard) a dit que, selon lui, la motion englobait les fonctionnaires fédéraux à la retraite et les bénéficiaires de pension de vieillesse. Je suis un peu embrouillée, étant donné que mon honorable collègue de Chapleau (M. Laprise), en présentant la motion, a parlé surtout des invalides et des aveugles. A son avis, il semble bien que ces deux catégories de citoyens aient priorité quant aux soins gratuits dentaires, médicaux et autres. Peut-être cette confusion ne fait-elle que mettre en relief un point déjà évoqué ici cet après-midi par les honorables députés: en effet personne d'entre nous ne sait ce qu'il faut entendre exactement par les termes «pensionnés de l'État fédéral».

Toutefois, plutôt que de reprocher à l'honorable représentant de Chapleau le vague de sa définition, je préfère le féliciter de la sagesse dont il a fait montre, en faisant ressortir de façon générale que tous les problèmes ayant trait à la santé et à l'hygiène relèvent de la responsabilité de la nation toute entière. Au cours des semaines et des mois écoulés, j'ai eu l'impression toujours plus précise que les membres de cette assemblée et plus encore les membres des parlements provinciaux—notamment dans le Québec—estiment que toutes les questions ayant trait à la santé et au bien-être relèvent uniquement des provinces. Cet état de choses me chagrine. Je pense en effet qu'il s'agit ici de problèmes qui touchent tous les Canadiens